

ÉCOLE COMMUNALE DE LIMELETTE

Carnet d'informations 2023-2024

« La vie à l'École communale de Limelette »

Avenue de Jassans, 67

1342 Limelette

direction@coledelimelette.olln.be

010 / 43 64 61

secretariat@coledelimelette.olln.be

010 / 43 64 62

site : <http://coledelimelette.olln.be>



Madame,
Monsieur,
Chers Parents,

Bienvenue à tous !

Nous espérons que vous avez passé d'agréables vacances.

Certains enfants commencent une merveilleuse nouvelle étape, d'autres la poursuivent. Afin que ces moments se déroulent au mieux, nous avons compilé différentes informations importantes que nous vous demandons de lire attentivement.

Soyez assurés que toute l'équipe éducative met tout en œuvre pour que cette nouvelle année scolaire soit riche en découvertes et en nouveaux apprentissages pour votre (vos) enfant(s).

Voici les informations pratiques de cette nouvelle année scolaire :

Les personnes qui encadrent vos enfants

Directrice : Sylvie Guillaume

Pour les classes maternelles

Classe d'accueil et M1 : Catherine Baccus sera accompagnée de Christopher Gasiaux, le puériculteur.

Catherine sera remplacée, le vendredi, par Bettina Lambrecht.

Classes de M2/M3 : Sandra Bianco, Valérie Cortier et comme assistante maternelle, Aurore Dujardin.

Valérie ne travaillera pas le mardi et sera remplacée par Bettina Lambrecht. Des périodes Fla (français langue d'apprentissage) seront données par Bettina Lambrecht en M3.

Pour les classes primaires

- P1 P2 : Sylvie Beauclercq et Elodie Goossens et Marie Doguet
- P3 P4 : Carine Van Grieken, Sarah Olivier et Marie Doguet
- P5 P6 : Caroline Bayet et Lydia Cristantielli

Soutiens

Marie Doguet, Laura Louckx , Elisa Lebrun et Isabelle Van de Veken

Les accueillants

Nathalie Chevalier, Anais Doyen et Emmanuel Hitimana, Isabelle Batantou et Nancy Hanouille.

Les maitres de psychomotricité et de gymnastique

Amandine Cardia, Romain Denis et Denis Boly.

Les maîtres de seconde langue

Anglais : Nouha Chouchene

Néerlandais : Nathalie Opdenacker

Les maîtres de cours philosophiques

Une période de cours de Philosophie et Citoyenneté est rendue obligatoire pour les primaires. Les parents ont le libre choix pour la 2e période de cours. Les cours sont regroupés en 2 périodes consécutives (de septembre à janvier).

- CPC : Anne Rigaux
- Religion catholique : Guisela Zavala
- Religion protestante : Malika Boudjadi
- Religion islamique : Mohamed Mahri
- Religion orthodoxe : Olivera Gligu
- Morale : France Demey

La secrétaire :

Denyse Uwase – 010/ 43 64 62 / secretariat@ecoledelimelette.olln.be

Les aides en cuisine et nettoyage :

Maddy Libert et Thomas Turrin

Les horaires

L'horaire de la garderie :

De 7h à 8h30 et de 15h30 à 18h précises.

L'horaire en classe primaire:

Les enseignants rentrent en classe à 8h40 pour un accueil avant de débiter les cours.

Afin de permettre le bon déroulement de la journée, il est essentiel que votre enfant soit à l'heure afin de ne pas manquer le début des activités.

L'horaire en classe maternelle :

Les enseignants accueillent les enfants également à 8h40 SAUF les enfants d'accueil et de M1 qui rentreront à 8h30 afin qu'ils puissent entrer dans les locaux en toute sérénité, se déshabiller et s'installer avant le passage des rangs des plus grands.

Les enfants de primaire sortiront à 15h30.

Les enfants de maternelle sortiront aux alentours de 15h20 afin de quitter l'école sereinement.

Le mercredi, la sortie se fera à 12h05 pour les maternelles et 12h15 pour les primaires.

Le vendredi, les cours se terminent à 15h05 pour une sortie en douceur pour les maternelles et 15h15 pour les primaires.



Les entrées et les sorties

L'entrée dans l'école se fait par l'avenue de Jassans (entrée Monument) ou par la Belle Voie.

Avant 8h20, les élèves rejoignent les accueillants dans le pavillon de la garderie.

Classe d'accueil – M1 :

Les enfants et parents entrent directement dans la cour. Les enfants sont accueillis sur la terrasse du bâtiment principal dès 8h30.

En cas de pluie, les enfants seront accueillis dans leur local.

Classes de M2 et M3 :

Les enfants et parents rejoignent directement la terrasse (côté monument) et y confient leur enfant à une institutrice dès 8h40.

Classes primaires :

À 8h40, lorsque la cloche sonne, les enfants se mettent en rang à l'endroit prévu pour rejoindre leur classe, accompagnés de leurs institutrices.

Les parents sont invités à ne pas s'attarder afin de faciliter l'accueil de tous les enfants.

Pour les sorties, nous vous demandons d'attendre devant le grillage donnant sur la Belle Voie. Les enfants sont conduits, par leur institutrice, à la barrière de ce côté.

Les élèves inscrits au transport scolaire attendent le bus, avec un accueillant, devant la grille (côté Monument).

Si le secrétariat n'a pas été averti d'un quelconque changement, avant 15h15, les enfants inscrits au transport scolaire sont conduits jusqu'au bus.

Si votre enfant retourne avec un autre parent, merci de nous en avvertir.

Aucun stationnement de véhicules motorisés ne sera autorisé devant le grillage.

Le parking à vélos de l'avenue de Jassans étant devenu trop petit, des arceaux ont été ajoutés Belle Voie.

Après la sortie des classes, les élèves des classes maternelles seront directement conduits à la garderie pour y prendre leur collation et ensuite retourneront jouer à l'extérieur.

Les primaires joueront dans la cour puis rejoindront le réfectoire ou le local d'étude.

Pour la sécurité des enfants, nous vous demandons de bien refermer la barrière derrière vous.

Bus scolaire

- Pour l'inscription au transport scolaire, il est nécessaire de passer à la direction ou au secrétariat.
- Toute modification (changement de trajet, décision de ne plus emprunter le bus...) doit être immédiatement signalé.
- Si le secrétariat n'a pas été averti d'un quelconque changement avant 15h15, les enfants inscrits au transport scolaire, seront conduits jusqu'au bus.



- L'élève qui n'a pas atteint l'âge de 12 ans au premier jour du trimestre concerné bénéficie du transport gratuit. Une réduction sur le prix de l'abonnement est accordée aux enfants membres d'une famille nombreuse (après réception par le TEC d'une copie de la carte de réduction, en cours de validité, au nom de l'enfant).

Carte de sortie

Pour pouvoir quitter l'école seul à la fin des cours une carte de sortie est indispensable. Elle est à télécharger et à imprimer via le site de l'école. → <https://ecoledelimelette.olln.be/> dans la rubrique « infos pratiques » « documents téléchargeables ».

Les cartes sont contrôlées à la sortie par un enseignant ou un surveillant.

Nous attirons votre attention que l'assurance scolaire couvre le chemin direct et normal entre l'école et la maison.

Frais scolaire

Toutes les fournitures scolaires sont distribuées gratuitement aux enfants. Cependant, nous vous demanderons de remplacer le matériel perdu ou détérioré par manque de soin.

Vous seront demandés :

1 À l'école maternelle :

- Un cartable vide.
- Les effets personnels de votre enfant : les langes, les vêtements de rechange, le doudou, ...
- Les activités culturelles et sportives sont prises en charge par l'école. Néanmoins, il est possible qu'une participation de quelques euros (7€ maximum par an) vous soit réclamée afin d'accéder à la cafétéria, par exemple.

2. À l'école primaire :

- Un cartable vide.
- Un plumier vide (facultatif)
- Pour le cours d'éducation physique : un sac en toile, un T-shirt, un short ou un legging, des baskets uniquement pour les P5P6.
- Pour le cours de natation : un maillot, un bonnet et un essuie. Chaque entrée à la piscine vous est facturée 1,30€.
- Un plumier garni qui reste à la maison pour permettre à votre enfant d'effectuer ses devoirs.

Sports

La psychomotricité : classes maternelles

Elle se déroulera, le jeudi matin, au centre sportif des Coquerées. Les enfants s'y rendront en bus et accompagnés par les accueillants.

Merci d'habiller votre enfant, chaque jeudi, d'une tenue sportive et confortable (pas de pantoufles de gym, pas de jupe, ni de collants et si possible de mettre des baskets à velcros).

Les élèves travailleront à pieds nus ou en baskets.

Le cours de gymnastique : classes primaires

Il se donnera au centre sportif des Coquerées le jeudi. Les enfants s'y rendront en bus.

Les élèves de P1 à P4 arriveront en tenue sportive (jogging, habits facilitant les mouvements) le jour du cours de gymnastique de manière à réduire le temps passé dans le vestiaire. Il n'y a donc pas besoin de sac de gym.

Les élèves de P5 et P6 seront munis d'une tenue (teeshirt, short et chaussures d'intérieur) ainsi que d'une gourde. Le tout, rangé dans un petit sac au nom de l'enfant.

La piscine

En ce début d'année, la piscine ne reprend pas. Nous attendons des informations à ce sujet.

Sorties et activités scolaires

Régulièrement des activités pédagogiques, en extérieur, seront proposées aux élèves.

Ces activités sont menées dans le cadre du projet de l'Ecole du Dehors.



Les anniversaires



À l'école maternelle tout comme en primaire, les institutrices fêteront les anniversaires. Les anniversaires seront organisés un jour par mois, pour tous les enfants de la classe ayant eu leur anniversaire durant le mois entamé. Des informations à ce sujet vous seront communiquées lors de la réunion collective de la classe de votre enfant.

Pour tous, il est demandé de privilégier les petits gâteaux individuels ainsi qu'un paquet de serviettes.

Les collations

Une sensibilisation à la « collation saine » est proposée dans toutes les classes.

Les collations seront uniquement des fruits et des légumes.

Chaque jour, les élèves disposeront d'une gourde d'eau (sauf en M1/accueil où ils utiliseront un gobelet).

Merci d'inscrire le prénom de votre enfant sur le gobelet ou la gourde.

Les réunions des parents

Une réunion de rentrée collective est prévue :

- **Toutes les maternelles** : le jeudi 21 septembre 2023 à 17H.
- **P1/P2** (Élodie et Sylvie) : le lundi 18 septembre 2023 à 17H.
- **P3/P4** (Carine et Sarah) : le lundi 11 septembre 2023 à 17H.
- **P5/P6** (Caroline et Lydia) : le jeudi 21 septembre 2023 à 18H.

Durant l'année scolaire, en maternelle, deux rencontres seront organisées.

En primaire, vous rencontrerez l'institutrice avec votre enfant afin de présenter son évaluation de la période.

Les enseignants vous feront part ultérieurement des dates de chaque rencontre.

N'hésitez surtout pas à contacter l'institutrice de votre enfant dès que vous en sentez le besoin.

Calendrier scolaire

<i>Rentrée scolaire</i>	Le lundi 28 août 2023
<i>Fête de la FWB</i>	le mercredi 27 septembre 2023
<i>Congé d'automne (Toussaint)</i>	du lundi 23 octobre 2023 au vendredi 3 novembre 2023
<i>Vacances d'hiver</i>	du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024
<i>Mardi gras</i>	le mardi 13 février 2024
<i>Congé de détente (Carnaval)</i>	du lundi 26 février 2024 au vendredi 8 mars 2024
<i>Lundi de Pâques</i>	le lundi 1er avril
<i>Vacances de printemps</i>	du lundi 29 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024
<i>Lundi de Pentecôte</i>	le lundi 20 mai 2024
<i>Les vacances d'été débuteront</i>	le samedi 6 juillet 2024

Les conférences pédagogiques

Plusieurs journées pédagogiques sont réparties durant l'année scolaire. Durant ces journées, les cours sont suspendus.

À l'heure actuelle, nous ne connaissons pas les dates des formations. Elles vous seront communiquées en temps utile.

Un accueil est assuré à l'école, aux conditions suivantes

<u>La journée :</u>	5,00 € pour le premier enfant. 2,50 € pour le second Gratuité à partir du 3 ^e enfant.
<u>La demi-journée :</u>	2,50 € pour le premier enfant. 1,25 € pour le second Gratuité à partir du 3 ^e enfant

Les classes de dépaysement

C'est l'année des classes de dépaysement !

- **Pour les M2/M3 :** Du 05 juin 2024 au 07 juin 2024 à Chevetogne
- **Pour les P1/P2 :** Du 03 juin 2024 au 05 juin 2024 à Chevetogne
- **Pour les P3/P4 :** Du 16 avril 2024 au 19 avril 2024 au domaine des Fawes (Herve)
- **Pour les P5/P6 :** Du 15 avril 2024 au 19 avril 2024 à Clerheid

Organisation de l'extrascolaire



Matin : à partir de 7h **Soir :** jusque 18h **précises**

☐ **Garderies et repas : 0470 / 813 199**

La garderie se termine à 18H00 précises, tout dépassement (qui doit rester exceptionnel) entraîne le paiement d'une « amende » de 4€ par ½ heure entamée par enfant.

Pour les lundis, mardis et jeudis

Matin	De 7h à 7h40	De 7h40 à 8h40
	0,60 € par demi-heure entamée	Gratuit
Soir	De 15h30 à 16h30	De 16h30 à 18h
	Gratuit	0,60 € par demi-heure entamée

Pour le vendredi

Matin	De 7h à 7h40	De 7h40 à 8h40
	0,60 € par demi-heure entamée	Gratuit
Soir	De 15h15 à 16h15	De 16h15 à 18h
	Gratuit	0,60 € par demi-heure entamée

Pour le mercredi

	1er enfant	2e enfant	3e enfant et +
De 12h15 à 13h15	Gratuit	Gratuit	Gratuit
De 13h15 à 16h	2,40 €	1.20 €	0.60 €
De 13h15 à 18h	4,80 €	2,40 €	1.20 €

Un goûter est à prévoir pour les enfants qui restent à la garderie du soir (tartines, céréales, fruits, légumes, biscuits secs...) + une gourde d'eau.

L'Association des Parents est heureuse de vous présenter un nouveau projet, l'arrivée d'activités extra-scolaires.

Grâce à un travail collaboratif avec l'équipe éducative, la direction ainsi que le pouvoir organisateur, nous avons le plaisir de vous présenter l'agenda des activités qui seront proposées l'année scolaire 2023-2024. Vous pouvez le consulter en ligne : <https://www.calameo.com/read/007415201861857ff4c2e>.

Pour le mercredi après-midi :

Pour les enfants qui restent à la garderie, un pique-nique doit être prévu.

Important

Cette année un système de signature est mis en place pour faciliter l'encodage des présences à la garderie.

Il est impératif de venir rechercher votre enfant à l'accueil extrascolaire et de signer une feuille de prestation avec l'heure de départ.

Merci pour votre collaboration.



Si le départ se fait avant 17h entourez le 1

Si le départ se fait entre 17h et 17h30, entourez le 2

Si le départ se fait après 17h30, entourez le 3

« Coup de pouce » pour le travail à domicile



Un accompagnement gratuit pour effectuer les travaux scolaires est organisé par les accueillants, le lundi, mardi et jeudi de 15h45 à 16h25.

Ce « coup de pouce » débutera le **lundi 18 septembre**, sur inscription (le document est téléchargeable sur le site internet).

Les repas chauds proposés par TCO



Les commandes de repas se font dès la rentrée sur le site Internet de l'école.

<https://ecoledelimelette.oln.be/index.php/infos-pratiques> →repas scolaires

Potage seul :	cocher la case potage 0,60 € -
Repas chaud :	3,15 € pour les classes maternelles, 3,60 € pour les enfants de P1-P2 3,80 € pour les élèves de P3 – P4 – P5 et P6

Le repas chaud comprend le potage, le plat et le dessert.

Sur le site, il est possible de réserver les repas à l'année, au mois ou à la carte. Cochez la case qui vous correspond.

Remarque : Compte tenu de l'indexation des prix, ces montants vont être adaptés en cours d'année.

En cas d'absence et pour annuler le repas de votre enfant, prévenez l'école avant 8h15, uniquement

Au **0470/813.199** ou à l'adresse mail du secrétariat de l'école :

secretariat@ecoledelimelette.oln.be

La facturation

La facture correspondant aux services du mois écoulé (repas, garderies, piscine...). Elle vous parviendra le mois suivant. Les repas non consommés seront déduits de la facture **pour autant que nous ayons été avertis d'une absence le jour même avant 8h15.**

Pour tout problème financier, n'hésitez pas à contacter la direction.

La communication

Elle se fait via le journal de classe, la farde de communication, le cahier de communication ainsi que par mail, en fonction de la classe de votre enfant.

Ces outils constituent un lien important entre l'école et la famille. Merci de prendre connaissance des informations importantes qui s'y trouvent quotidiennement et de les signer.

Votre signature nous assurera que les informations vous sont bien parvenues. Une série d'avis vous attendent déjà pour lecture et signature.

Si vous devez faire un message à l'enseignant de votre enfant, vous pouvez passer par ces outils proposés au sein de la classe.

N'hésitez pas à nous contacter à la moindre question.

Obligation scolaire

En cas d'absence pour maladie ou pour toute autre raison, vous devez avertir l'école au **0470 / 813 199 soit au 010/43 64 62 ou par mail au secrétariat dès le premier matin de son absence** et en particulier s'il y a un repas à décommander.

Dès la 3^e maternelle, tous les enfants sont en obligation scolaire. Toute absence devra être justifiée par écrit.

- Lors du premier ou deuxième jour d'absence, un mot du parent suffit.
- À partir du troisième jour, un certificat médical est obligatoire.

Vous pouvez le remettre à l'enseignant lors du retour de votre enfant ou vous pouvez aussi envoyer un mail à l'adresse suivante : secretariat@ecoledelimelette.olln.be

1. Mesures sanitaires

La sécurité de nos élèves et de notre personnel est primordiale. Une combinaison de mesures vise à garantir un environnement scolaire le plus sûr possible.

a) Si mon enfant est malade ?

Les enfants présentant des signes cliniques doivent rester à la maison.

Un enfant doit rester à domicile et ne peut pas fréquenter l'accueil ou les cours s'il est malade ou présente l'un des symptômes suivants:

- toux
- difficultés respiratoires
- rhume
- maux de gorge,
- fièvre,
- maux de tête, douleurs musculaires, douleurs thoraciques,
- perte d'odorat ou de goût
- diarrhée;
- une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique, allergies...).

2. Dans le cadre d'un traitement médical...

Par mesure de prudence, il ne sera administré à l'école aucun médicament, sans certificat médical daté et signé, mentionnant clairement :

- - que l'enfant peut fréquenter l'école,
- - le traitement exact à donner,
- - le nom du médicament,
- - la dose à administrer (quantité et manière),
- - le moment de la journée,
- - la durée du traitement.

Si la santé de votre enfant nécessite une prise en charge de besoins médicaux spécifiques, nous vous invitons à prendre contact avec la direction. Aucun enfant ne gèrera ses médicaments seuls à l'école.

3. Hygiène des mains / hygiène sanitaire :

Tout au long de la journée, une attention sera portée à l'hygiène des mains.

4. Nettoyage :

Un nettoyage des différents locaux et sanitaires est effectué quotidiennement.

Objets oubliés



Il est indispensable que tous les vêtements et tout le matériel scolaire soient marqués au nom de l'enfant.

Tout ce que nous trouvons est rassemblé dans un coin du préau qui donne au réfectoire de la garderie. Merci d'y jeter un œil régulièrement.

Les objets (gourdes et boîtes à tartines) sont régulièrement déposés sur la table verte en plastique).

Parking



Des emplacements à vélo se situent derrière la haie, le long de la classe de maternelle du côté avenue de Jassans ; pose d'un cadenas facile et discrète, accès à l'école à pied directement par l'entrée « monument ». Pour les enfants qui viennent à vélo, un abri couvert est également accessible près de l'entrée de la cour de récréation.

Deux parkings d'une dizaine de places sont situés aux abords de l'école, un à proximité de la cour de récréation et l'autre à l'entrée du cimetière.

Merci de privilégier ces emplacements pour vous garer.

Les quelques places devant l'entrée de l'école sont réservées aux personnes à mobilité réduite et aux véhicules communaux.



L'association des parents

Il existe, au sein de l'école, une « Association de Parents » (AP) affiliée à la FAPEO (Fédération des Associations des Parents de l'Enseignement Officiel).

L'association des parents est très active et participe à la vie de l'école.

Elle est un lieu où les parents se retrouvent pour échanger, partager, discuter dans un esprit constructif.

Contact : Julie Félix

Le site de l'AP : <https://www.apjassans.com>

Mail : apjassans@outlook.fr

Dates à retenir :

16 septembre :	La marche aux flambeaux lors des fêtes de Wallonie
2 octobre :	Élection du président, trésorière et secrétaire de l'Association des parents ainsi que des membres pour le Conseil de participation.
15 décembre :	soirée cinéclub, organisée dans l'école
2 février :	Fête de l'hiver organisé uniquement par l'AP
Mois de juin :	Date à définir- fête de l'école

Tout changement d'adresse ou de téléphone doit être signalé à la direction.

Il est important que votre dossier soit correct et que nous puissions vous joindre rapidement en cas de maladie ou d'accident.

Nous espérons que ce livret vous permettra de mieux connaître l'école de votre enfant et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

L'ensemble de l'équipe éducative vous souhaite une excellente année scolaire !

Vos contacts

Échevine de l'Enseignement, Annie Galban-Leclef : 010 / 43 61 95

Directeur service enseignement, Marcel Buelens : 010 / 43 61 91

Centre PSE: 010/41 54 68

secretariatpse.ottignies@brabantwallon.be

Centre PMS : 010/81 35 64.